

DINANT JAZZ NIGHTS 2021

CONCOURS DES JEUNES TALENTS DE JAZZ

RÈGLEMENT DU CONCOURS

1. Généralités

Depuis 2008, le festival Dinant Jazz organise un concours qui s'adresse aux jeunes groupes de jazz.

Pour l'édition 2021, un jury sélectionne quatre groupes qui se produiront les samedi 24 et dimanche 25 juillet sur le podium du Dinant Jazz. L'ordre de passage est laissé à l'appréciation du jury.

Le jury de sélection comprend des personnalités du monde du jazz choisis indifféremment du rôle linguistique, parmi des journalistes et des programmeurs spécialisés.

L'approche musicale est libre sur la forme et le style ; elle doit toutefois rester en accord avec les principes fondateurs de la musique de jazz. Ces critères sont laissés à la seule appréciation du jury de sélection.

Dans ses délibérations, le jury tiendra compte aussi bien de la valeur des solistes que de la musicalité d'ensemble : rigueur de la mise en place, approche harmonique, sensibilité de l'expression. La présence scénique peut influencer le jugement mais elle ne constitue pas en elle-même un critère de rejet.

2. Conditions de participation

- Au minimum, deux membres du groupe doivent habiter la Belgique.
- L'âge de chaque musicien présent dans le groupe ne peut excéder 30 (trente) ans.
- Le groupe ne doit pas avoir sorti d'enregistrement produit par un label avant la date du concours.
- Le niveau d'étude n'est pas pris en compte comme condition de participation. Un autodidacte possède les mêmes chances qu'un diplômé.
- Le groupe doit fournir un enregistrement sur support CD ou sur support numérique de 2 ou 3 morceaux d'une durée totale de 10 à 15 minutes (toutes les qualités d'enregistrement sont acceptées). La date limite de remise de l'enregistrement est fixée au 1^{er} juillet 2021 (cachet de la poste faisant foi).
- Le groupe doit également fournir : le nom et le prénom de chaque musicien, l'instrument joué, l'adresse et la date de naissance de chaque membre du groupe, ainsi que les coordonnées de la personne de contact.
- Les groupes s'étant présentés au concours les années précédentes peuvent se représenter, à l'exception du vainqueur.
- Les groupes sélectionnés seront prévenus avant le 8. juillet 2021 et devront fournir au festival Dinant Jazz une fiche technique et un plan de scène avant le 15 juillet 2021.
- Un piano et une batterie Yamaha ainsi qu'une sonorisation leur seront fournis.
- **IMPORTANT** : Les groupes qui s'inscrivent s'assureront au préalable que tout le groupe soit disponible durant les dates du concours, : les 24 et 25 juillet 2021.
- Les groupes sélectionnés joueront dans le centre de Dinant le 24 ou le 25 juillet dans l'après-midi.

3. Prix

Les gagnants du concours se verront offrir le concert d'ouverture du festival « Dinant Jazz 2022 », une journée d'enregistrement dans le studio Greenleaf et deux prix de chacun 1.000 €, l'un de la Sabam, l'autre de Belfius.

4. Le jury

Le jury est constitué d'un représentant des Dinant Jazz et d'au moins quatre spécialistes du jazz en

Belgique choisis collégialement par les responsables des Dinant Jazz. Il est présidé par Jean-Claude Vantroyen.

5. Adresse

Adresse pour le dépôt des candidatures et des enregistrements :

Concours Dinant Jazz
Jean-Claude Vantroyen,
Rue Osseghem, 25/8
1080 Bruxelles.

6. Informations pratiques

Jean-Claude Vantroyen, président : jean-claude.vantroyen@lesoir.be; 0477.338.478.